

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil municipal, le 5 décembre 2023 à 20h00, à laquelle étaient présents et formant quorum :

Sont présents :

Monsieur Robert Pufahl, maire
Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1
Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5
Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

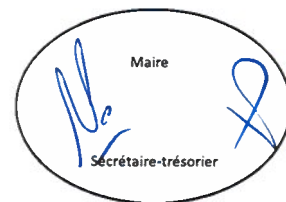
Est absent :

Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4, maire suppléant

Assiste à la séance : Madame Hélène Plourde, directrice générale et greffière-trésorière qui agit à titre de secrétaire d'assemblée. Est également présente Madame Carol-Anne Benjamin, directrice générale adjointe et chargée de projet.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2023
ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

1. Ouverture de la séance
2. Approbation du procès-verbal :
 - 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023 et de la séance d'ajournement du 14 novembre 2023.
3. Correspondance
 - 3.1 Dépôt de la correspondance reçue
4. Administration générale
 - 4.1 Liste des personnes endettées envers la Municipalité – approbation
 - 4.2 Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024 – adoption
 - 4.3 Dépenses incompressibles
 - 4.4 Déclaration des dons et autres avantages
 - 4.5 Substitut du maire à la MRC de D'Autray pour l'année 2024 – nomination
 - 4.6 Comité consultatif d'urbanisme – nomination
 - 4.7 Emploi été Canada – demande de subvention
 - 4.8 Affectation à la réserve financière – dépenses liées à la tenue d'élection
 - 4.9 Augmentation salariale
 - 4.10 Avis de motion – projet du règlement numéro 606-2023 établissant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement 606-1-2022
 - 4.11 Dépôt et présentation du projet du règlement numéro 606-2023 établissant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement 606-1-2022
 - 4.12 Avis de motion – projet du règlement numéro 629-2024 décrétant les taux de taxes et les taxations de certains services pour l'exercice financier 2024
 - 4.13 Dépôt et présentation du projet du règlement numéro 629-2024 décrétant les taux de taxes et les taxations de certains services pour l'exercice financier 2024
 - 4.14 Avis de motion – projet du règlement numéro 634-1-2022 abrogeant le règlement numéro 634-2022 sur la perception des taxes dues pour l'entretien du barrage Saint-Joseph



4.15 Dépôt et présentation du projet du règlement numéro 634-1-2022 abrogeant le règlement numéro 634-2022 sur la perception des taxes dues pour l'entretien du barrage Saint-Joseph

4.16 MRC de D'Autray – ressource partagée en optimisation des stratégies de communication municipale

4.17 Gestion contractuelle – rapport

4.18 Groupe d'Entraide en Toute Amitié – demande de dons pour les dîners à l'école

4.19 Regroupement des ORH

5. Trésorerie

5.1 Approbation des comptes payés et à payer

5.2 Dépôt du rapport des revenus et dépenses

5.3 Modification du montant approuver pour la liste des factures payées durant le mois d'octobre 2023

6. Travaux publics

6.1 Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) – permission de voirie – entente d'entretien et de raccordement routier

6.2 ICR Expert – mandat

6.3 Sylvain Plante – entente

6.4 Groupe ABS - facture

7. Hygiène du milieu

7.1 Rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable - approbation

8. Urbanisme et environnement

8.1 Édouard Gagnon – demande de pension canine dans la zone C-7

9. Sécurité publique et service d'incendie

9.1 Coordonnateur des mesures d'urgence – nomination

9.2 Entente – coordonnateur des mesures d'urgence - autorisation

10. Loisirs et culture

10.1 Remboursement activités loisirs / inscription ville de Berthierville

10.2 Club de patinage artistique de Berthierville – autorisation et paiement

10.3 Association du hockey mineur de Berthier – autorisation et paiement

10.4 Organisation du hockey mineur féminin – autorisation

10.5 Emploi été Canada – demande de subvention

10.6 Société de Récréotourisme Pôle Berthier – demande de contribution financière de deux mille dollars (2 000,00\$)

10.7 Fête des neiges – demande de subvention

10.8 Aréna de Berthierville – avis d'intention

11. Autre(s) sujet(s)

12. Période de questions

13. Ajournement de la séance

13.1 Ajournement de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Robert Pufahl, constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2023.12.232 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023 et de la séance d'ajournement du 14 novembre 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023 et de la séance d'ajournement du 14 novembre 2023.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur

Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023 et de la séance d'ajournement du 14 novembre 2023.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance reçue.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2023.12.233 Liste des personnes endettées envers la Municipalité - approbation

Il est proposé par le conseiller Monsieur René Darveau

Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière

Et résolu

QUE les membres du conseil municipal approuvent l'état préparé par la directrice générale et greffière-trésorière et soumis au conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales envers la Municipalité, le tout en conformité avec l'article 1022 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1)

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.12.234 Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024 - adoption

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. c-27.1) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur René Darveau

Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière

Et résolu

QUE le calendrier 2024 des séances du conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier qui débiteront à 20h00 et qui se tiendront à la salle municipale située au 400, rang de la Rivière Bayonne Sud à Sainte-Geneviève-de-Berthier, soit, et est adopté tel que plus ample détaillé ci-après :

- Mardi le 9 janvier 2024;
- Mardi le 6 février 2024;
- Mardi le 5 mars 2024;
- Mardi le 9 avril 2024;



- Mardi le 7 mai 2024;
- Mardi le 4 juin 2024;
- Mardi le 9 juillet 2024;
- Mardi le 6 août 2024;
- Mardi le 3 septembre 2024;
- Mardi le 1^{er} octobre 2024;
- Mardi le 5 novembre 2024;
- Mardi le 3 décembre 2024.

la loi. **QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.12.235 Dépenses incompressibles

Il est proposé par le conseiller Monsieur Léo Soulières
Appuyé par le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte la liste des dépenses incompressibles pour l'année 2024 aux postes budgétaires suivants :

NOMS DU POSTE

Rémunération – maire et conseillers
Rémunération – cadres et personnel de bureau
Frais de vérification
Rémunération – élections
Fourniture – élections
Gestion du personnel – relations de travail
Régie des Rentes du Québec
Assurance-emploi
Régime québécois d'assurance parentale
Fonds de services de santé
Assurances collectives

Frais de poste
Téléphone
Avis public que la loi nous oblige à publier dans les journaux
Cotisations et abonnements
Fonds des registres
Police

Rémunération – voirie
Contrat de déneigement
Éclairage de rues – électricité
Rémunération – circulation / signalisation

Rémunération – purification et traitement de l'eau
Électricité – purification et traitement de l'eau
Rémunération – réseau de distribution de l'eau
Contrat – ordures ménagères – collecte organique – collecte sélective

Rémunération – urbanisme
Remboursement de taxe par certificat d'évaluateurs
Rémunération – centre communautaire

Rémunération – patinoires
Rémunération – parcs et terrains de jeux
Électricité – parcs et terrains de jeux (loisirs)



QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient et sont autorisés à effectuer les paiements au moment opportun.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.12.236 Déclaration des dons et autres avantages

Il est proposé par le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur
Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier déclare que les membres du conseil municipal n'ont reçu aucun don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1) pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière dépose un extrait du registre de déclaration des dons, marques d'hospitalités ou autres avantages reçus pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.12.237 Substitut du maire à la MRC de d'Autray pour l'année 2024 - nomination

Il est proposé par le conseiller Monsieur René Darveau
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier désigne Monsieur Guy Burelle, conseiller et maire suppléant de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier pour agir comme substitut au maire lors des séances préparatoires et du conseil de la MRC de D'Autray pour l'année 2024.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.12.238 Comité consultatif d'urbanisme - nomination

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière
Appuyé par le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier nomme les personnes suivantes, à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme :

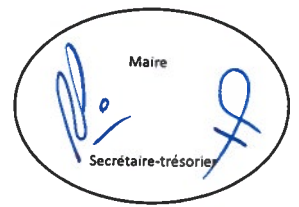
- Monsieur Michel Désy, citoyen
- Monsieur Jean-Pierre Gravel, citoyen
- Monsieur Marc Tardif, citoyen
- Monsieur René Darveau, conseiller municipal
- Monsieur Guy Cloutier, conseiller municipal

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.12.239 Emploi été Canada – demande de subvention

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier
Appuyé par le conseiller Monsieur Léo Soulières
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la directrice générale et greffière-trésorière à faire une demande de subvention à Emploi été Canada pour un employé affecté à l'administration pour l'été 2024.



QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit et est autorisé à signer les documents à cet effet et à embaucher au salaire de dix-neuf dollars (19,00\$) de l'heure pour un maximum de trois cents heures.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.12.240 Affectation à la réserve financière – dépenses liées à la tenue d'élection

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement numéro 635-2022 intitulé : « Règlement créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'affecter annuellement un montant à cette réserve financière telle qu'exigée par ce règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière

Appuyé par le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur

Et résolu

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QU'en vertu de l'article 5 du règlement 635-2022, un montant de 5 000,00\$ provenant du surplus accumulé non affecté soit versé à la réserve financière créée par le règlement numéro 635-2022.

QUE ce montant constitue le versement annuel pour l'année 2024.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.12.241 Augmentation salariale

Il est proposé par le conseiller Monsieur René Darveau

Appuyé par le conseiller Monsieur Léo Soulières

Et résolu

QU'une augmentation de salaire de quatre pour cent (4%) est accordée aux cadres, aux élus et à tout le personnel de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Avis de motion – projet du règlement numéro 606-2023 établissant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement 606-1-2022

Le conseiller, Monsieur Guy Cloutier, donne un avis de motion à l'effet d'adopter lors d'une séance subséquente, le règlement numéro 606-2023 remplaçant le règlement numéro 606-1-2022 concernant le traitement des élus municipaux.

Dépôt et présentation du projet du règlement numéro 606-2023 établissant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement 606-1-2022

Le conseiller, Monsieur Guy Cloutier, dépose le projet de règlement numéro 606-2023 intitulé : « Règlement établissant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement 606-1-2022 ».

Avis de motion – projet du règlement numéro 629-2024 décrétant les taux de taxes et les taxations de certains services pour l'exercice financier 2024

Le conseiller, Monsieur Guy Cloutier, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une séance subséquente, le règlement numéro 629-2024 décrétant les taux de taxes et les taxations de certains services pour l'exercice financier 2024.



Dépôt et présentation du projet du règlement numéro 629-2024 décrétant les taux de taxes et les taxations de certains services pour l'exercice financier 2024

Le conseiller, Monsieur Guy Cloutier, dépose le projet de règlement numéro 629-2024 intitulé : « Règlement décrétant les taux de taxes et les taxations de certains services pour l'exercice financier 2024 »

Avis de motion – projet du règlement numéro 634-1-2022 abrogeant le règlement numéro 634-2022 sur la perception des taxes dues pour l'entretien du barrage Saint-Joseph

Le conseiller, Monsieur Gaétan Bayeur, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une séance subséquente, le règlement numéro 634-1-2022 abrogeant le règlement numéro 634-2022 sur la perception des taxes dues pour l'entretien du barrage Saint-Joseph ».

Dépôt et présentation du projet du règlement numéro 634-1-2022 abrogeant le règlement numéro 634-2022 sur la perception des taxes dues pour l'entretien du barrage Saint-Joseph

Le conseiller, Monsieur Gaétan Bayeur, dépose le projet de règlement numéro 634-1-2022 intitulé : « Règlement abrogeant le règlement numéro 634-2022 sur la perception des taxes dues pour l'entretien du barrage Saint-Joseph ».

2023.12.242 MRC de D'Autray – ressource partagée en optimisation des stratégies de communication municipale

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de D'Autray et plusieurs de ses municipalités constituantes désirent présenter le projet de *Ressource partagée en optimisation des stratégies de communication municipale* dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière

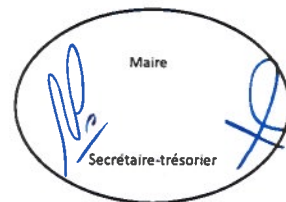
Appuyé par le conseiller Monsieur Léo Soulières

Et résolu

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier s'engage à participer au projet de *Ressource partagée en optimisation des stratégies de communication municipale* et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise la Municipalité régionale de comté de D'Autray à déposer le projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



2023.12.243 Gestion contractuelle - rapport

Il est proposé par le conseiller Monsieur René Darveau
Appuyé par le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte le rapport 2023 sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.12.244 Groupe d'Entraide en Toute Amitié – demande de dons pour les dîners à l'école

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier
Appuyé par le conseiller Monsieur Léo Soulières
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accorde un don de mille dollars (1 000,00\$) au Groupe d'Entraide en Toute Amitié en vue d'offrir des repas chauds à l'école pour les jeunes dans le besoin.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.12.245 Regroupement des ORH

ATTENDU QUE l'ORH de D'Autray, avec ses partenaires, compte mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour mener une étude de faisabilité impartiale portant sur l'optimisation des Offices d'habitation avec trois autres offices de Lanaudière.

ATTENDU QUE cette démarche vise les objectifs suivants :

- Réaliser le portrait de la situation actuelle des 4 OMH;
- Réaliser un étalonnage d'autres OMH québécois gérant un parc d'environ 800 logements;
- Analyser le scénario de regroupement des 4 OMH.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Léo Soulières
Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier contribue pour une somme de mille cinq cent soixante-deux dollars et cinquante cents (1 562,50\$) au regroupement des ORH, payable à la MRC de D'Autray.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

TRÉSORERIE

2023.12.246 Approbation des comptes payés et à payer

La directrice générale et greffière-trésorière soumet les listes des factures payables et payées et demande au conseil de les approuver.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière
Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau
Et résolu

D'approuver la liste des factures payées durant le mois de novembre 2023, pour un montant total de cent quatre-vingt-cinq mille huit cent cinquante et un dollars et trois cents (185 851,03\$).

D'autoriser le paiement des factures présentées, pour un montant total de deux cent quatre-vingt-cinq mille soixante et un dollars et quarante-sept cents (285 061,47\$).

D'autoriser les salaires bruts ainsi que les gains non imposables payés durant le mois de novembre 2023, pour un montant de cinquante-sept mille cent vingt-huit dollars et trente-cinq cents (57 128,35\$).

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.12.247 Dépôt du rapport des revenus et dépenses

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier

Appuyé par le conseiller Monsieur Léo Soulières

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte le rapport des revenus et dépenses au 30 novembre 2023.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.12.248 Modification du montant approuver pour la liste des factures payées durant le mois d'octobre 2023

Il est proposé par le conseiller Monsieur Léo Soulières

Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier modifie la résolution portant le numéro 2023.11.206.

QUE la modification concerne le montant total des factures payées durant le mois d'octobre 2023.

QUE le paragraphe concerné par la modification se lit comme suit : « D'approuver la liste des factures payées durant le mois d'octobre 2023, pour un montant total de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent soixante dollars et soixante et un cents (399 760,61\$). » dans la résolution numéro 2023.11.206.

QUE la modification est la suivante : « D'approuver la liste des factures payées durant le mois d'octobre 2023, pour un montant total de cent cinquante-cinq mille six cent quatre-vingt-neuf dollars et quarante-cinq cents (155 689,45\$)

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

TRAVAUX PUBLICS

2023.12.249 Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) – permission de voirie – entente d'entretien et de raccordement routier

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après nommé « Ministère »);

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;



ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière
Appuyé par le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur
Et résolu

QUE la Municipalité demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2024 et qu'elle autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000,00\$).

QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues.

QUE la Municipalité s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.12.250 ICR Expert - mandat

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier
Appuyé par le conseiller Monsieur Léo Soulières
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte l'offre de services de ICR Expert datée du 21 novembre 2023 au montant de mille huit cent soixante-cinq dollars (1 865,00\$) plus les taxes, pour des essais d'étanchéité et la production de rapport concernant les égouts du rang Rivière Bayonne Nord (entre Berthier Nord et la Route 138), le tout tel que déposé.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.12.251 Sylvain Plante - entente

Il est proposé par le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur
Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'entente avec Monsieur Sylvain Plante, relative aux termes de son emploi, le tout tel que déposé.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.12.252 Groupe ABS - facture

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière
Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier paye la facture du Groupe ABS inc. portant le numéro 161785 et datée du 28 août 2023 d'une somme de deux mille trois cent quarante et un dollars et vingt cents (2 341,20\$) plus les taxes.

QUE cette dépense soit payée à même le règlement d'emprunt portant le numéro 636-1-2023 et la subvention de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

HYGIÈNE DU MILIEU

2023.12.253 Rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable - approbation

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte le dépôt du rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable, le tout tel que déposé.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2023.12.254 Édouard Gagnon – demande de pension canine dans la zone C-7

ATTENDU QUE Monsieur Édouard Gagnon, propriétaire du 941, rang Rivière Bayonne Sud, matricule numéro 2405-44-4153 fait la demande d'avoir un permis pour l'usage d'une pension canine et d'ainsi modifier le règlement de zonage afin de permettre l'usage d'un chenil dans la zone C-7;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier
Appuyé par le conseiller Monsieur Léo Soulières
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier ne donne pas suite à cette demande.

Le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur enregistre sa dissidence.

Les conseillers ont voté en majorité en faveur de la résolution.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE INCENDIE

2023.12.255 Coordonnateur des mesures d'urgence - nomination

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la MRC de D'Autray désirent se partager les services d'un coordonnateur des mesures d'urgence et veulent que la MRC administre les coûts;

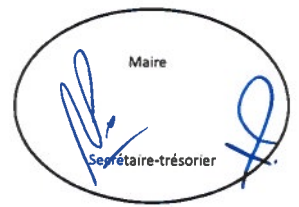
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier
Appuyé par le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur
Et résolu

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier nomme Monsieur Daniel Brazeau coordonnateur des mesures d'urgences pour l'année 2024.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



2023.12.256 Entente - coordonnateur des mesures d'urgence - autorisation

Il est proposé par le conseiller Monsieur René Darveau
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'entente relative au coordonnateur des mesures d'urgence, Monsieur Daniel Brazeau, avec la MRC de D'Autray.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

LOISIRS ET CULTURE

2023.12.257 Remboursement activités loisirs / inscription ville de Berthierville

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte de rembourser à ses résidents, de moins de 18 ans, le montant supplémentaire facturé par la Ville de Berthierville aux non-résidents pour des activités de loisir;

ATTENDU QU'il est opportun d'ajouter l'activité de cheerleading à celles remboursées par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier
Appuyé par le conseiller Monsieur Léo Soulières
Et résolu

QUE Le remboursement pour l'activité de cheerleading offert par la Ville de Berthierville sera accepté sous présentation du formulaire original dans les 90 jours de l'inscription. Par la suite, le formulaire demeurera la propriété de la Municipalité.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.12.258 Club de patinage artistique de Berthierville – autorisation et paiement

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier
Appuyé par le conseiller Monsieur Léo Soulières
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer le protocole d'entente 2023-2024 concernant l'entente de service pour l'organisation du Club de patinage artistique de Berthierville.

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier paye la facture du club de patinage artistique de Berthierville d'une somme de douze mille dollars (12 000,00\$) sans taxes concernant le remboursement des inscriptions des résidents, de moins de 18 ans, de Sainte-Geneviève-de-Berthier au club de patinage artistique.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.12.259 Association du hockey mineur de Berthier – autorisation et paiement

Il est proposé par le conseiller Monsieur René Darveau
Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer le protocole d'entente 2023-2024 concernant l'entente de service pour l'Association du hockey mineur de Berthier.

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier paye la facture de l'Association de hockey mineur de Berthier d'une somme de douze mille trente-sept dollars et cinquante cents (12 037,50\$) sans taxes concernant le remboursement des inscriptions des résidents, de moins de 18 ans, de Sainte-Geneviève-de-Berthier au hockey mineur.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.12.260 Organisation du hockey mineur féminin – autorisation

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière
Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer le protocole d'entente 2023-2024 concernant l'entente de service pour l'organisation du hockey mineur féminin.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.12.261 Emploi été Canada – demande de subvention

Il est proposé par le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la directrice générale et greffière-trésorière à faire une demande de subvention à Emploi été Canada pour un employé affecté au camp de jour adapté, pour l'été 2024.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit et est autorisée à signer les documents à cet effet et à embaucher au salaire de dix-sept dollars (17,00\$) de l'heure pour un maximum de trois cents (300) heures.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.12.262 Société de Récréotourisme Pôle Berthier – demande de contribution financière de deux mille dollars (2 000,00\$)

Il est proposé par le conseiller Monsieur Léo Soulières
Appuyé par le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accorde un don de deux mille dollars (2 000,00\$) pour le circuit cyclable des îles de Berthier.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.12.263 Fête des neiges – demande de subvention

ATTENDU QUE la fête des neiges est une fête citoyenne qui a lieu annuellement depuis 2017 dans la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier;



ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer le projet de la fête des neiges au programme d'appui aux projets et aux événements récurrents en vue d'obtenir une subvention.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier
Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau
Et résolu

QUE la Municipalité autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au dépôt du projet de la fête des neiges de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier au programme d'appui aux projets et aux événements récurrents.

QUE la Municipalité autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.12.264 Aréna de Berthierville - avis d'intention

ATTENDU QUE l'aréna de Berthierville offre des services aux municipalités du Pôle Berthier ainsi qu'aux municipalités environnantes.

ATTENDU QUE ces services de proximité sont appréciés par les résidents du secteur.

ATTENDU QUE plusieurs municipalités desservies désirent créer un partenariat.

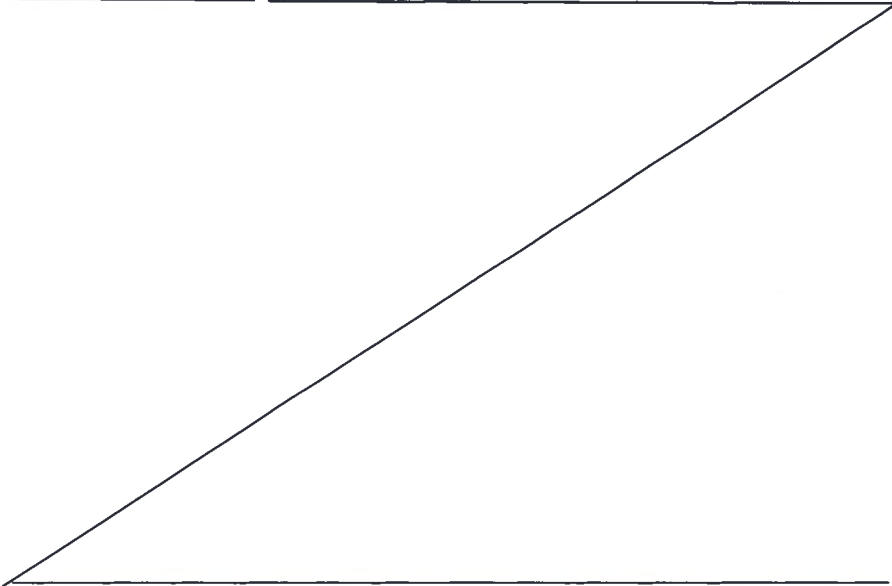
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière
Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier manifeste son intention pour un partenariat entre les municipalités participantes.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

AUTRE(S) SUJET(S)

PÉRIODE DE QUESTIONS





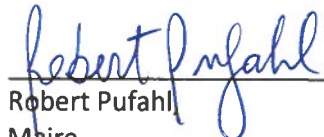
AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2023.12.265 Ajournement de la séance

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière
Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau
Et résolu

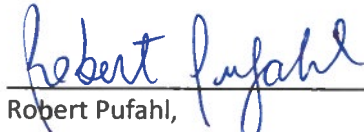
QUE la présente séance soit et est ajournée au 19 décembre 2023, à 19h00.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.


Robert Pufahl
Maire


Hélène Plourde,
Directrice générale et greffière-
trésorière

« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*. »


Robert Pufahl,
Maire

